

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 7 DECEMBRE 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2021-157

OBJET : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et approbation du PADD du PLUi.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	59
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	25
Absents	6

Votants	84
Abstention	8
Suffrages exprimés	76
Pour	76
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Sylvie CHARDIN, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANER, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Yann VIGUIE, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Jacqueline BENHAMED représentée par Philippe LHOSTE, Eveline BESNARD, représentée par Marc MEDINA, Jean-Luc CADEDDU représenté par Thierry BARNOYER, Emmanuel CHAMPETIER représenté par Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON représenté par Charlotte LIBERT-ALBANER, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Michel DESTOUCHES représenté par Virginie TOLLARD, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Sophie AMAR, Téo FAURE représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Brigitte GAUVAIN représentée par Annick VOISIN, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVE représentée par Marie-France PARRAIN, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Pierre LEBEAU représenté par Eric BENSOUSSAN, Céline MARTIN représentée par Eric BENSOUSSAN, Pascale MOORTGAT représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Déborah MUNZER représentée par Jean-Paul DAVID, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Sophie AMAR, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Sylvain BERRIOS, Aurore THIROUX représentée par Tatiana SAUSSEREAU, Céline VERCELLONI représentée par Sylvie CHARDIN, Jacqueline VISCARDI représentée par Florentine RAFFARD.

Absents :

Christian CAMBON, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

OBJET : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et approbation du PADD du PLUi.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5219-1 et suivants,

VU le code de la construction et de l'habitation et les articles L 302-1 et R 302-1-2

VU le code de l'urbanisme et les articles L 101-1 à L 101-8, L 131-4, L 151-1, L 151-5, L 153-12,

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000,

VU la loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010,

VU la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,

VU la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015,

VU la loi relative à l'Egalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017,

VU la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018,

VU la loi Climat et Résilience du 22 août 2021,

VU le Schéma Directeur Régional d'Ile de France (SDRIF) approuvé le 27 décembre 2013,

VU les plans locaux d'urbanisme communaux actuellement en vigueur sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU la délibération du conseil de territoire du 8 décembre 2020 prescrivant l'élaboration du PLUi, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation,

VU la présentation du projet de PADD aux Personnes Publiques Associées lors d'une réunion du 19 octobre 2021,

VU la présentation des orientations générales du projet de PADD,

CONSIDERANT que les principaux éléments du diagnostic et les enjeux qu'il sous-tend ont été présentés en réunions d'élus et des partenaires,

CONSIDERANT que les orientations générales du PADD du PLUi ont été présentées en réunions d'élus, et en réunion des Personnes Publiques Associées et des partenaires,

CONSIDERANT les orientations générales du PADD du PLUi,

CONSIDERANT que les supports présentant ces orientations ont été diffusés aux treize communes membres ainsi qu'à l'ensemble des conseillers territoriaux pour la tenue des débats,

Après avis favorable de la Commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 06 décembre 2021 ;

DELIBERE

PREND ACTE de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Paris Est Marne & Bois, conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

APPROUVE les orientations ainsi que le projet de PADD du futur PLUI de Paris Est Marne & Bois.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitanio
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le